



FORMATIONS DES VÉTÉRINAIRES CERTIFICATEURS

FORMATION INFORMATIQUE

Programme

L'ENSV met en place un dispositif de formations locales des vétérinaires titulaires du mandat de certificateur au sens du décret n°2011-1115. Ce dispositif de formation comprend 3 sessions de formation : une formation à distance d'un quart d'heure, une formation informatique d'une demi-journée et une formation réglementaire et technique d'une journée.

La formation informatique est animée par un agent d'une Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDecPP) habitué à utiliser TRACES.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'éditer un certificat sanitaire sous le logiciel TRACES ;
- Savoir où trouver les informations utiles sous TRACES et EXPADON.

PLAN :

1) ÊTRE CAPABLE DE

- ❖ Se connecter sur TRACES
- ❖ Créer un certificat
- ❖ Rechercher un certificat
- ❖ Rechercher une organisation
- ❖ Créer une organisation
- ❖ Certifier
- ❖ Faire une copie de remplacement
- ❖ Imprimer un certificat

2) TRUCS ET ASTUCES

3) EXERCICES

- Exercice 1 : envoi d'un bovin d'élevage en Espagne sur certificat non pré enregistré.
- Exercice 2 : envoi de 3 bovins d'engraissement en Italie sur certificat non pré enregistré.
- Exercice 3 : envoi d'un bovin de boucherie au Pays Bas sur certificat non enregistré.
- Exercice 4 : envoi de 3 bovins d'engraissement en Belgique sur certificat pré enregistré.

Nb : pour la formation informatique TRACES, il est possible de se connecter sur le site « training » à l'adresse suivante : <https://webgate.training.ec.europa.eu/sanco/traces/security/logout.do>

L'organisation et les horaires des pauses café sont gérés au niveau local.